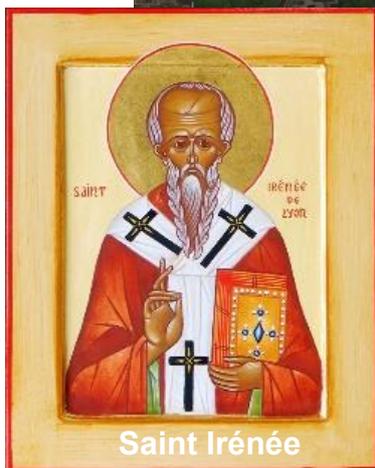
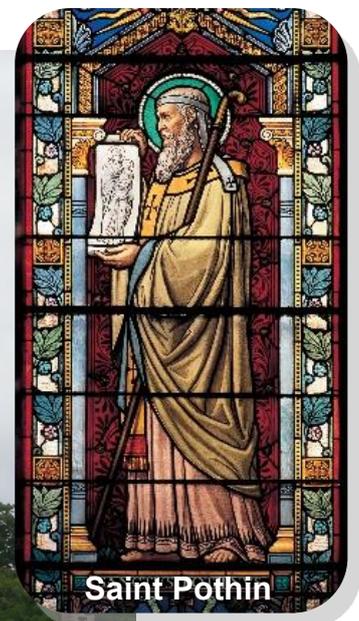
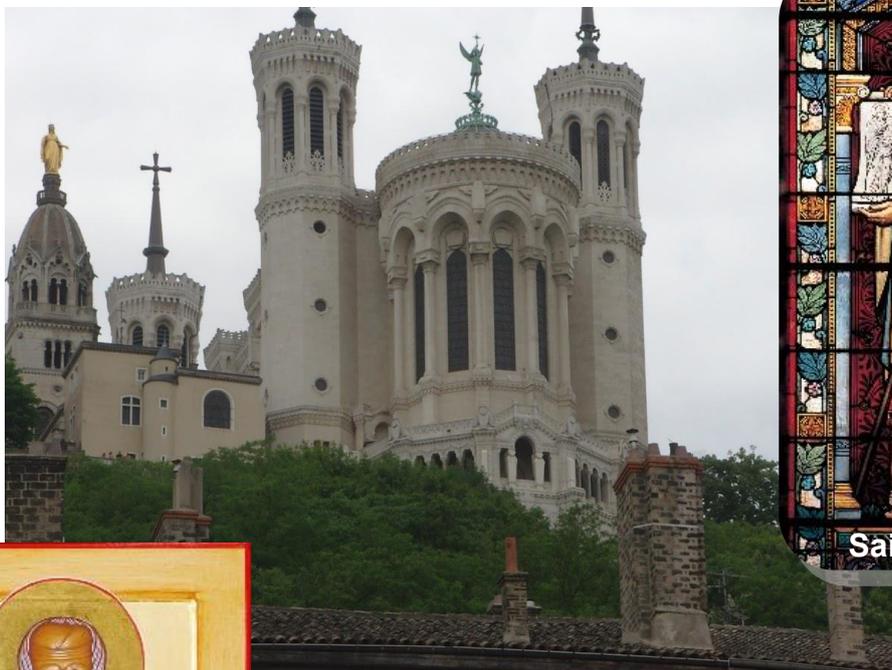


Pèlerinage à LYON



**Premier foyer du
christianisme en Gaule**

Accompagnateur : Père Bruno MARTIN

Mercredi 31 mai 2023

PELERINAGE A LYON



Mercredi 31 mai 2023 (1 jour)

Accompagnement : Père Bruno MARTIN

C'est par Lyon que le christianisme est arrivé dans les Gaules. Le premier évêque connu, Pothin, est originaire d'Asie Mineure, sans doute de Smyrne, comme son successeur Irénée. Ils ont été disciples de l'évêque Polycarpe (mort martyr en 156), lui-même disciple de saint Jean. C'est par eux que l'Église de Lyon se rattache "à la foi qui vient des apôtres". Pothin et quarante autres chrétiens sont martyrisés entre mars et août 177, entre le forum romain (l'actuel site de Fourvière) et l'amphithéâtre des Trois-Gaules (sur les pentes de la Croix-Rousse). Irénée devient alors l'évêque de la communauté lyonnaise ; on lui doit une des premières synthèses de la foi dans une œuvre importante à laquelle la postérité a donné le nom de "Contre les hérésies", mais qui est d'abord une présentation de cette "tradition apostolique". Irénée trouve la mort dans des circonstances mal connues, vers 202 ; des récits tardifs fixent sa sépulture dans la crypte de l'église qui porte son nom. Quoiqu'il en soit, l'église Saint-Irénée s'élève sur l'emplacement du premier cimetière chrétien connu à Lyon. De la colline de Fourvière à celle de Saint-Irénée-Saint-Just, nous sommes donc invités à mettre nos pas dans ceux de ces premiers chrétiens qui sont nos pères dans la foi.

Inscription : [avant le 20 avril 2023](#)

- sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>
- auprès de la Direction des Pèlerinages les jours d'ouvertures ci-dessous.

Organisation : DIRECTION DES PELERINAGES, 1 rue Hector Berlioz – CS 13061, 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2 / Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10 / Courriel : pelerinages@diocese-saintetienne.fr - Agrément tourisme n°IM042110011

PROGRAMME

Jour 1 : mercredi 31 mai 2023

Matin : Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Firminy - Le Chambon Feugerolles - La Ricamarie - Saint-Etienne Evêché - Saint-Etienne la Terrasse – Saint-Chamond – Rive de Gier.

Trajet par autoroute pour une arrivée à Lyon vers 10h00.

Petit parcours à pied sur la colline de Fourvière : avec plus de 2000 ans d'histoire, le site de Fourvière est riche d'un patrimoine exceptionnel. Aux origines de Lyon : Lugdunum, ville romaine, qui accueillera Pothin et ses compagnons venus d'Orient (de Smyrne en Asie Mineure - aujourd'hui Izmir en Turquie) envoyé par l'évêque Polycarpe (disciple direct de l'évangéliste St Jean) au II^e siècle. Pothin devient le premier évêque de cette première communauté chrétienne en Gaule qui va rapidement s'accroître et faire de nouveaux adeptes, avant de connaître les persécutions en 177 connues par le récit qu'en a fait Eusèbe de Césarée (265-339).



Visite commentée de la basilique Notre-Dame de Fourvière et la crypte. La basilique est l'œuvre des architectes Bossan et Sainte-Marie Perrin. Elle est édifée à partir d'une souscription publique en 1870 et consacrée en 1896. Du haut de "la colline qui prie", la basilique dédiée à la Vierge Marie est classée monument historique. Elle fait partie du site lyonnais inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. **Messe à la basilique.**

Déjeuner au restaurant « La Salle à manger d'Apprentis d'Auteuil ».

Après-midi : Visite libre du musée de l'Antiquaille.

Avant de devenir l'espace culturel du christianisme à Lyon, ce lieu a d'abord été une somptueuse demeure construite par Pierre Sala, bourgeois lyonnais, qui le nomma «Anticaille» après avoir trouvé de nombreux vestiges romains sur le terrain. Il devint ensuite un couvent de Visitandines. La commune de Lyon transforme le couvent en hospice au XIX^e siècle, puis en hôpital spécialisé au XX^e siècle. Aujourd'hui, le musée propose un parcours retraçant les premières traces d'occupation datant de la période antique, et notamment le cachot de Saint-Pothin. Selon la tradition, les chrétiens persécutés en l'an 177 ont été placés dans une prison sur la colline de Fourvière.

Reprise du car pour rejoindre l'église Saint-Irénée. Visite commentée de l'église et de la crypte.

La naissance de l'église Saint-Irénée est étroitement liée aux persécutions de 177, lorsqu'une quarantaine de martyrs trouvent la mort, avec parmi eux l'évêque Pothin et l'esclave Blandine et quelques mois plus tard Alexandre (chrétien grec) et Epipode (chrétien gallo-romain). Les corps de ces deux derniers sont ensevelis dans la nécropole de Trion qui se trouvait alors à l'emplacement même de l'actuelle église. La tradition place ici le tombeau de Saint-Irénée.

Reprise du car vers 17h30 pour trajet retour sur notre diocèse.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

PRIX par personne : 65 € pour un groupe minimum de 35 personnes

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme, le repas de midi, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

Ce prix ne comprend pas : toutes les dépenses à caractère personnelle, toutes prestations non mentionnées dans ce prix comprend ci-dessus.

Règlements acceptés : chèques, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

CONDITIONS D'ANNULATION par le participant

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage. Elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En cas d'annulation, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite par le participant qui annule, sous 8 jours (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais de dossiers retenus : 15 €

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus sont :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 15 € (frais dossiers)

Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage

Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage

Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage

Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.